



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0505

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains -
Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0505**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon possède un patrimoine arboré sur ses 75 collèges et annexes de près de 2 500 arbres sur une surface totale de près de 20 ha (soit un arbre pour 18 élèves).

Initié en 2019, le programme de végétalisation des collèges de la Métropole concerne les collèges publics de la Métropole et leurs annexes hors projets neufs (ceux-ci font l'objet de projets de plantations et de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux neufs) et hors requalifications conséquentes touchant les espaces extérieurs (travaux réalisés dans ce cadre).

Ce programme s'inscrit dans une ambition pluriannuelle et répond aux objectifs suivants :

- contribuer à limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans les collèges et dans leurs environnements immédiats,
- contribuer à désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales sur le patrimoine des collèges,
- améliorer la qualité d'usages (ombrage, fraîcheur, créations de lieux dédiés à la détente, etc.) et concevoir des espaces non genrés.

En 2019, près de 110 arbres, 250 arbustes et vivaces ont déjà été plantés et près de 6 000 m² ont été engazonnés sur 12 collèges.

En 2020, le programme a consisté à :

- végétaliser 6 collèges par la plantation de 125 arbres, de près de 140 mètres linéaires de haies simples ou doubles, soit près de 300 arbustes,
- créer 2 grandes surfaces désimperméabilisées (de 100 m² et de 50 m², respectivement aux collèges Plan du Loup à Sainte Foy lès Lyon et Maryse Bastié à Décines Charpieu).

Sur la période 2021-2026, l'investissement pour réaliser la végétalisation des collèges et lutter contre les îlots de chaleur est proposé avec une enveloppe de 1 500 000 € TTC sur 3 ans à compter de 2021.

Suite à un diagnostic technique et urbain, il est proposé un traitement sur au moins 6 collèges sur la période 2021-2023 avec clause de revoyure en 2023. La proposition de concentrer les efforts financiers sur 6 établissements doit permettre un traitement plus complet de chacun de ces sites en intégrant plus fortement le volet désimperméabilisation. D'autres collèges pourront être traités en fonction des crédits disponibles. Les plans d'action intégreront une concertation avec les principaux et les collégiens.

Les opérations seront inscrites aux financements de l'appel à projet "coin de verdure pour la pluie" de l'Agence de l'eau, dès lors qu'elles entreront dans les critères d'éligibilité.

L'enveloppe doit permettre de réaliser les actions suivantes :

- études préalables et collectes des données nécessaires à la réalisation (relevés par un géomètre, détection des réseaux, tests éventuels de perméabilité/pollution des sols),

- démolitions et découpes d'enrobé, création de surfaces d'infiltration et de fosses d'arbres sur cours, reprises éventuelles de réseaux,
- plantations, fourniture et pose des équipements nécessaires au projet,
- parachèvement et confortement des plantations et équipements jusqu'au constat d'une bonne reprise du végétal (jusqu'à 2-3 ans après plantation).

Les travaux sont à engager par cycles annuels (soit 3 cycles). Les travaux de plantations sont soumis à la saisonnalité (de novembre -si les conditions climatiques et l'état du végétal permettent un arrachage en pépinière et une replantation- jusqu' au printemps).

Les travaux de terrassement (voirie et réseaux divers -VRD-) comme les travaux de plantation et de préparation sont souvent à réaliser dans les cours de récréation. Suivant les contraintes propres à chaque collège, les congés scolaires constituent des périodes d'intervention privilégiées. Sur le modèle de 2020-2021, le calendrier envisagé à ce stade sur 2021-2022 est le suivant :

- de juillet à décembre 2021 : réalisation des travaux de préparation et gros œuvre VRD,
- de novembre 2021 à juin 2022 : plantation des arbres, arbustes, fruitiers, couvres-sols, prairies et engazonnements éventuels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, pour un montant de 1 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2021,
- 500 000 € en 2022,
- 500 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P34O8434.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement correspondant à la végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains,

b) - accomplir toutes démarches et à signer tout document nécessaire à l'instruction des demandes et à leur régularisation.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire - exercices 2021 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.